



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BONDY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2026

### RAPPORT N° 19/02/26-01

#### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3500 habitants.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais il doit permettre au Conseil d'administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

La tenue du DOB doit être également l'occasion d'informer les administrateurs de l'évolution financière du Centre Communal d'Action Sociale en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement du centre Communal d'Action Sociale.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le DOB doit intervenir dans un délai de deux mois maximums avant le vote du budget.

Je demande au Conseil de bien vouloir prendre acte du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026, dont la teneur est retracée dans la note jointe au présent rapport.

Stephen HERVE

Président du Centre Communal d'Action Sociale